

Image not found or type unknown



défait isolation thermique

Par **colicchio**, le **23/01/2012** à **14:56**

J'ai un problème de manque isolant sous toiture Prévue R 5.65 posé R 2.20 donc manque R 3.45?

L'assurance décennale dit: pas de désordre donc pas impropiété à destination, donc pas d'assurance.

Entreprise insolvable.

Qui pourrait me fournir le jugement de la cour de cassation chambre civil di 13.03.1984.

C'est urgent D'avance merci